

Interreg



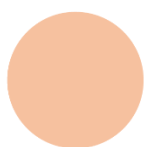
Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



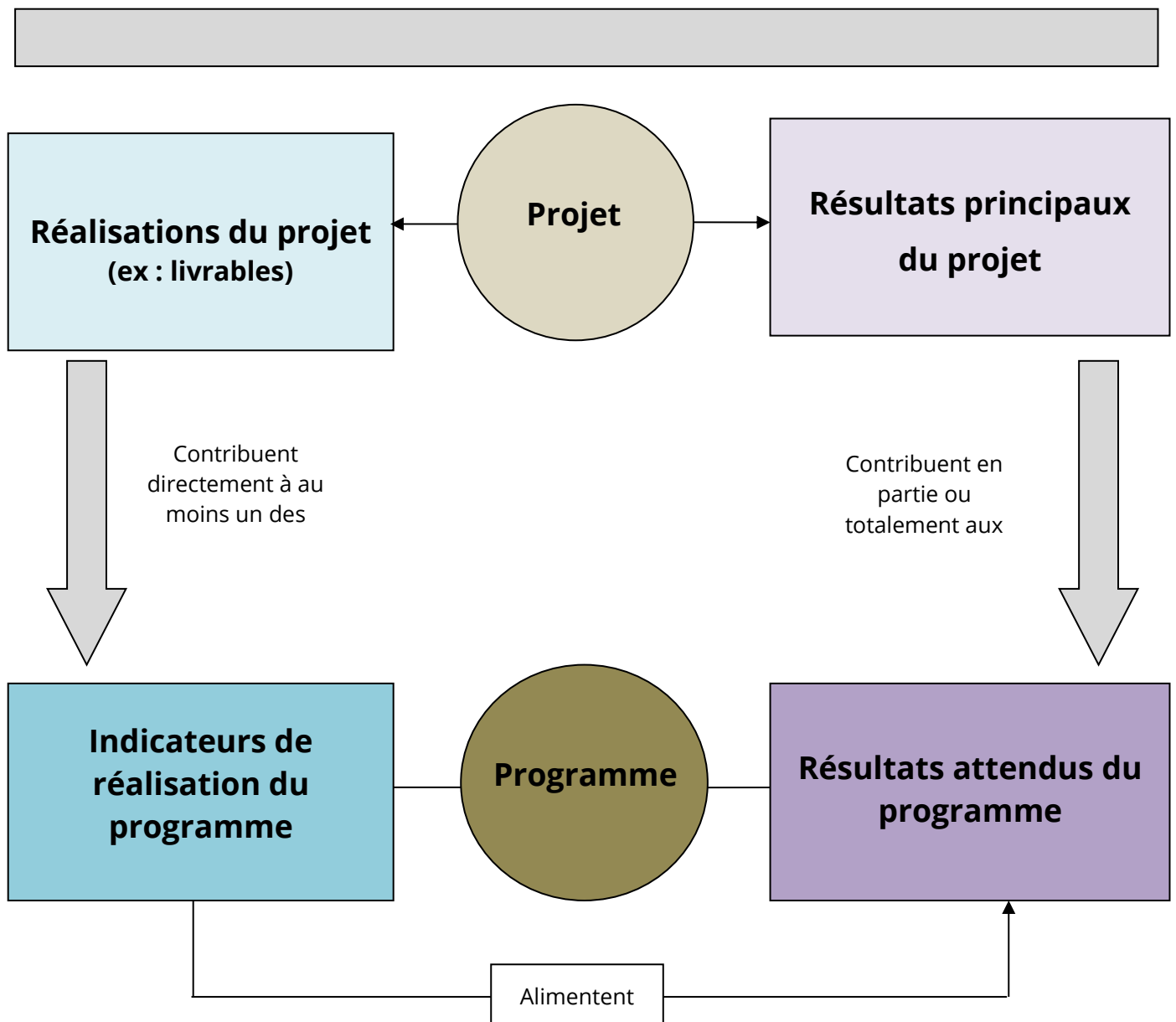
FICHE INDICATEUR

Objectif spécifique 4.6



1. LOGIQUE D'INTERVENTION

La Commission européenne met l'accent sur la logique d'intervention des programmes et sur l'importance de la sélection des indicateurs de résultat et de réalisation afin de mesurer et assurer le suivi des changements prévus sur le territoire de coopération. La logique d'intervention des programmes telle que décrite par la Commission est présentée dans le schéma suivant :





Afin d'être en phase avec les exigences réglementaires, la logique d'intervention se traduit dans le programme France-Wallonie-Vlaanderen par un renforcement des liens entre les réalisations des **projets** et les indicateurs de réalisation et de résultat du **programme**.

Le tableau ci-dessous décrit la logique d'intervention du programme et le lien entre indicateurs projet et indicateurs programme pour cet objectif programme.

Indicateurs et réalisations du projet	Les indicateurs de réalisation du projet : contribuent à au moins un indicateur de réalisation du programme	Indicateurs de réalisation du programme	Le projet doit viser à contribuer à l' indicateur de résultat du programme par l' intermédiaire des réalisations du projet	Indicateur de résultat du programme
Réalisations principales attendues du projet : elles doivent être exprimées de façon quantifiable dans les modules de travail		Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières		Nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
		Nombre de participations à des actions de formation communes		Nombre d'actions de formation communes menées à terme
		Nombre de solutions élaborées conjointement		Nombre d'offres ou de produits touristiques ou culturels transfrontaliers
		Nombre de sites touristiques et culturels soutenus		
		Nombre d'actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le contexte des projets		



INDICATEURS DE RÉSULTAT

1. Rappel de l'objectif spécifique

OS 4.6.: Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

2. Indicateur de résultat

Afin de mesurer la pérennité des collaborations développées dans le cadre du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, les indicateurs de résultat proposés sont les suivants :

- **le nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet ;**
- **le nombre d'actions de formation communes menées à terme ;**
- **le nombre d'offres ou de produits touristiques ou culturels transfrontaliers.**

Les détails techniques et pratiques concernant ces indicateurs sont repris dans les fiches synthétiques ci-dessous.



<u>Titre indicateur</u>	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 84
<u>Etendue</u>	L'indicateur recense les organisations qui coopèrent au-delà des frontières après l'achèvement des projets soutenus. Les organisations sont des entités légales impliquées dans la mise en œuvre du projet, comptabilisées dans l'indicateur de réalisation « Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ». Le concept de coopération doit être interprété comme une déclaration selon laquelle les entités ont un accord formel pour continuer la coopération, après la fin du projet soutenu. Les accords de coopération peuvent être établis pendant la mise en œuvre du projet ou dans un délai d'un an après la fin de celui-ci. La coopération soutenue dans ces accords ne doit pas nécessairement couvrir le même sujet que celui abordé dans le cadre du projet terminé.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets et enquêtes réalisées par le Programme.
<u>Preuves</u>	Lettres d'engagement, conventions, protocoles d'accord, accords de coopération, ...
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<u>Valeur cible du programme</u>	618



<u>Titre indicateur</u>	Actions de formation communes menées à terme
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 81
<u>Etendue</u>	L'indicateur recense le nombre de participants suivant des programmes de formation conjoints organisés par des projets soutenus. L'indicateur comptabilise strictement le nombre de participants qui terminent la formation conjointe organisée.
<u>Unité de mesure</u>	Participants
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets. Les opérateurs veilleront à renseigner l'origine géographique des participants (France, Wallonie ou Flandre) et s'assureront que, dans le cas où une personne participe à plus d'un programme de formation organisé par le même projet, celle-ci ne sera comptabilisée qu'une seule fois.
<u>Preuves</u>	L'achèvement du programme de formation conjoint sera documenté par un certificat / titre / diplôme ainsi qu'une liste complète des participants. Les listes d'émargement seront conservées par les opérateurs.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet. La participation est comptabilisée au moment de la clôture du programme conjoint de formation.
<u>Valeur cible du programme</u>	120

<u>Titre indicateur</u>	Nombre d'offres ou de produits touristiques ou culturels transfrontaliers durables
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR spécifique
<u>Etendue</u>	L'indicateur comptabilise le nombre de nouvelles offres ou de nouveaux produits touristiques et culturels transfrontaliers durables développés dans le cadre des projets financés.
<u>Unité de mesure</u>	Offres ou produits
<u>Collecte de données</u>	Rapport d'activités du projet
<u>Preuves</u>	Outils de promotion de ces offres et produits
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre des projets. La comptabilisation de l'indicateur n'intervient qu'une fois l'offre ou le produit disponible pour les visiteurs.
<u>Valeur cible du programme</u>	150



INDICATEURS DE RÉALISATION

Les indicateurs de réalisation du programme sont en lien direct avec les réalisations du projet et permettent d'établir un lien avec les résultats visés par programme. **Chaque projet doit donc contribuer à au moins un indicateur de réalisation de l'objectif spécifique sélectionné.** Pour l'OS 4.6, ils sont au nombre de 5 :

- nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ;
- nombre de participations à des actions de formation communes ;
- nombre de solutions élaborées conjointement ;
- nombre de sites touristiques et culturels soutenus ;
- nombre d'actions pilotes élaborées et mises en œuvre conjointement dans le contexte des projets.

Les fiches techniques sont détaillées ci-dessous.



<u>Titre indicateur</u>	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 87
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les organisations qui coopèrent formellement dans le cadre des projets soutenus. Les organisations comptabilisées dans cet indicateur sont les entités juridiques y compris les partenaires du projet et les organisations associées, telles que mentionnées dans la convention de financement de la candidature.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Liste des opérateurs partenaires ou associés aux projets. Le Programme veillera à éviter les doublons.
<u>Moment de collecte</u>	La comptabilisation intervient au moment de l'entrée effective de l'opérateur (partenaire ou associé) dans le partenariat du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	175



<u>Titre indicateur</u>	Participations à des actions de formation communes
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 85
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les participations à des programmes conjoints de formation organisés par des projets soutenus. Les participations correspondent au nombre de participants ayant commencé la formation. Un programme de formation conjoint, c'est-à-dire organisé en transfrontalier, implique l'acquisition de savoir sur un certain sujet et la formation de participants sur plusieurs sessions. Un événement/réunion/session interne unique où l'information est disséminée à une audience ne doit pas être considéré comme un programme de formation et ne doit donc pas être comptabilisé sous cet indicateur.
<u>Unité de mesure</u>	Participants
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Liste d'émargements.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre des projets et dès le démarrage des programmes de formation.
<u>Valeur cible du programme</u>	150



<u>Titre indicateur</u>	Solutions élaborées conjointement
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 116
<u>Etendue</u>	L'indicateur compte le nombre de solutions développées conjointement à partir d'actions pilotes communes mises en œuvre par des projets soutenus. Pour être comptabilisée dans l'indicateur, une solution identifiée doit inclure des indications sur les actions nécessaires à son adoption ou à sa transposition à plus grande échelle. Une solution développée conjointement nécessite l'implication d'organisations situées de part et d'autre de la frontière (ou d'une structure unique transfrontalière) dans le processus de rédaction et de conception de la solution.
<u>Unité de mesure</u>	Solutions
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Tout document utile présentant la solution élaborée (rapport, cahier des charges, étude, ...).
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet. L'indicateur sera comptabilisé au moment de la finalisation de l'étape de conception de la solution.
<u>Valeur cible du programme</u>	10



<u>Titre indicateur</u>	Nombre de sites touristiques et culturels soutenus
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 77
<u>Etendue</u>	L'indicateur comptabilise le nombre de sites touristiques et culturels soutenus dans le cadre des projets. Ces sites ne doivent pas nécessairement être opérateurs ; ils peuvent être repris comme public-cible des actions mises en œuvre.
<u>Unité de mesure</u>	Sites touristiques et culturels
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets
<u>Preuves</u>	Liste des opérateurs et/ou des bénéficiaires du projet.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre des projets. L'indicateur est comptabilisé lorsque l'intervention du projet à destination du site touristique ou culturel est terminée.
<u>Valeur cible du programme</u>	80



<u>Titre indicateur</u>	Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le contexte des projets
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 84
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les actions pilotes développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. La portée d'une action pilote développée conjointement peut être de tester des procédures, de nouveaux instruments, des outils, de l'expérimentation ou le transfert de pratiques. Afin d'être comptabilisée par cet indicateur, l'action pilote doit non seulement être développée mais aussi mise en œuvre dans le cadre du projet. De plus, la mise en œuvre de l'action pilote doit être finalisée à la fin du projet. Une action pilote développée conjointement nécessite l'implication d'organisations issues de part et d'autre de la frontière pour sa mise en œuvre.
<u>Unité de mesure</u>	Cas de test / Actions pilotes
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Rapports d'activités mettant en lumière l'action-pilote, la méthodologie transfrontalière utilisée ainsi que la démonstration concrète de sa mise en œuvre.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	40



INDICATEURS ET RÉALISATIONS PROJET

Le troisième volet de la logique d'intervention du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen consiste à lier les indicateurs de réalisation du programme sélectionnés à des indicateurs projets ou à des réalisations du projet.

Il convient donc que les opérateurs définissent au minimum deux indicateurs projet dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu'une somme d'indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.

Il s'agit là d'une démarche permettant aux opérateurs d'établir des objectifs chiffrés liés à leurs actions afin d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

Pour chacun des indicateurs définis, les éléments à prendre en compte sont les suivants :

<u>Titre indicateur</u>	
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation Projet
<u>Etendue</u>	Définir ici le champ couvert par l'indicateur
<u>Unité de mesure</u>	
<u>Collecte de données</u>	Définir la manière dont les données seront collectées
<u>Preuves</u>	Lister les éléments probants qui permettront de justifier la valeur de l'indicateur
<u>Moment de collecte</u>	Préciser le moment où l'indicateur sera collecté

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen

